



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du**

Vendredi 28 février 2020 à 14h30

Salle des Conférences à la Communauté de communes de Chateaubriant

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 28 février 2020 à 14h30** salle des Conférences au siège de la Communauté de communes de Chateaubriant, pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Guillaume BEGUE, Liffré-Cormier Communauté
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan
Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole
Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération
Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération
Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné Communauté
Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Pouvoirs :

Philippe LETOURNEL donne pouvoir à Bernard DELHAYE
Guy LE GAL donne pouvoir à Bernard LE GUEN

Excusés :

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole
Monsieur Thierry BURLOT, Vice-président du Conseil régional de Bretagne
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur François CHENEAU, CARENE
Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole
Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller départemental d'Ille et Vilaine
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique
Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté
Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes métropole
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Assistaient également :

Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Madame Delphine PAJOT, Région Bretagne
et
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint de l'EPTB Vilaine
Madame Hélène CALLE, Responsable Administrative et financière à l'EPTB Vilaine
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique à l'EPTB Vilaine
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification à l'EPTB Vilaine
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier à l'EPTB
Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante de direction et Secrétariat des Assemblées à
l'EPTB Vilaine

*

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du**

Vendredi 28 février 2020 à 14h30

Salle des Conférences de la Communauté de communes de Chateaubriant

6Bis - SAGE Vilaine et politique de bassin

Programme d'actions 2020 : approbation et demande de subventions

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) VILAINNE révisé a été approuvé en 2015. Comme le SAGE 2003, il cadre les actions à mener sur le Bassin. Pour certaines de ces actions, l'EPTB Vilaine est amené à intervenir soit au titre de la coordination de Bassin, soit comme maître d'ouvrage local (par exemple sur l'estuaire). Ces programmes d'actions, parce qu'ils mettent en œuvre le SAGE, peuvent recevoir des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des autres financeurs.

Lors de la séance du 15 novembre 2019, le Comité syndical avait approuvé le programme d'action 2020 et sollicité les délibérations correspondantes, pour un montant total de 934 K€ avec un montant total de subventions de 635 K€.

Pour mémoire :

En 2015, le programme d'action s'élevait à 1 076 k€ et 236 k€ restaient à la charge de l'IAV.

En 2016, le programme d'action s'élevait à 1 168 k€ et 257 k€ restaient à la charge de l'IAV.

En 2017, le programme d'action s'élevait à 846 k€ et 197 k€ restaient à la charge de l'IAV.

En 2018, le programme d'action s'élevait à 1 200 k€ et 294 k€ restaient à la charge de l'EPTB Vilaine.

En 2019, le programme d'action s'élevait à 817 k€ et 240 k€ restaient à la charge de l'EPTB Vilaine.

Suite à des échanges en janvier 2020 avec les financeurs, il est nécessaire de procéder à un certain nombre d'ajustements.

Pour l'année 2020, comme présenté sur le tableau de la page suivante, le montant total du programme est réajusté à 933 k€. Le montant des subventions est de 635 k€.

		Programme d'action 2020														
		Total 2020	Régie	Prestations et dépenses	Région Bretagne SAGE		AELB		CD 22		Pays de la Loire		DREAL		EPTB Vilaine	
n°	Actions				Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide
R1	Cellule de mise en œuvre du Sage (1)	320 000 €	320 000 €		10%	32 000 €		70% (1)	198 091 €	2.25%	7 200 €		16 000 €		21%	66 709 €
R1_Bis	Assistance technique milieux aquatiques (2)	58 738 €	58 738 €		10%	5 874 €		47%	27 591 €						43%	25 273 €
R3	Littoral : Dragage et suivi de l'envasement	42 500 €	17 500 €	25 000 €	0%	- €									100%	42 500 €
R 91	Suivi des migrations de poissons au barrage d'Arzal	25 000 €	24 500 €	500 €	10%	2 500 €	SPANAB	50%	12 500 €				9%	2 250.00 €	31%	7 750 €
R 92	Gestion de l'anguille sur le bassin versant de la Vilaine et en Bretagne	54 000 €	51 500 €	2 500 €	10%	5 400 €	SPANAB	50%	27 000 €				9%	4 860.00 €	31%	16 740 €
R95	Suivi de la migration d'avalaison de l'anguille argentée sur le bassin versant de la Vilaine	47 000 €	46 000 €	1 000 €	10%	4 700 €	SPANAB	50%	23 500 €				9%	4 230.00 €	31%	14 570 €
P95	Devalpomi - Calcul des impacts cumulés des barrages de l'ensemble de la Loire	10 500 €	10 500 €		10%	1 050 €	SPANAB	50%	5 250 €						40%	4 200 €
P96	Nouveau bâtiment	7 500 €	7 500 €		0%	- €		50%	3 750 €						50%	3 750 €
P5	Définir une méthode de priorisation des actions têtes de bassin	8 000 €	8 000 €		0%	- €		50%	4 000 €						50%	4 000 €
P14	Valorisation des données de l'observatoire des ventes des produits phytosanitaires	10 000 €	10 000 €		20%	2 000 €		50%	5 000 €						30%	3 000 €
P15	Analyse comparée de méthodes d'évaluation de l'érosion	6 000 €	6 000 €		20%	1 200 €		50%	3 000 €						30%	1 800 €
P16	Etude d'actualisation des débits de référence et de quantification des volumes maximum prélevables sur les sous bassins : Seiche, Semnon, Chère, Don et Isac	106 000 €	6 000 €	100 000 €	20%	21 200 €		50%	53 000 €						30%	31 800 €
P17	Formation des élus	60 000 €		60 000 €	20%	12 000 €		50%	30 000 €		10%	6000			20%	12 000 €
P18	Elaboration du PAIC	20 000 €	20 000 €		0%	- €		50%	10 000 €						50%	10 000 €
P19	Mission qualité d'eau	50 000 €	50 000 €		10%	5 000 €		50%	25 000 €						40%	20 000 €
P20	Outil de suivi des programmes d'actions des opérateurs locaux	62 500 €	12 500 €	50 000 €	20%	12 500 €		50%	31 250 €						30%	18 750 €
P21	Réaliser des documents de sensibilisation et organiser des formations	20 000 €		20 000 €	30%	6 000 €		50%	10 000 €						20%	4 000 €
P23	Améliorer les applications Web : le SAGE sur mon territoire et Tableau de Bord.	5 500 €		5 500 €	30%	1 650 €		50%	2 750 €						20%	1 100 €
P46	Suivis environnementaux des impacts de la gestion des niveaux d'eau en marais de Vilaine	19 500 €	10 000 €	9 500 €	0%	- €		50%	9 750 €						50%	9 750 €
Total		932 738 €	658 738 €	274 000 €		113 074 €		481 432 €		7 200 €		22 000 €		11 340 €		297 692 €

(1) Les modalités de l'Agence de l'eau pour 2020 pour le financement de la cellule d'animation du SAGE prévoit au maximum 4 ETP de chargés de mission et 1 ETP pour le secrétariat. Le coût plafond par ETP est de 70 000 €. A cela s'ajoute des forfaits pour le fonctionnement de 10000 € par ETP chargé de mission. Le taux de subvention est de 70 %.

(2) Modalité Agence de l'eau pour cellule ASTER : 50 % d'aide pour un coût plafond de 60 000 € de charges salariales + 10 000 € de forfait de frais de fonctionnement sur un poste milieux aquatiques

La part restant à la charge de l'EPTB Vilaine est de 298 k€ dont 60 k€ correspondant à l'adhésion de la Région Bretagne au Syndicat mixte de l'EPTB.

Le programme correspond pour 659 k€ à des actions en régie, et pour 274 k€ à des prestations extérieures.

Le programme d'action de 2020 est supérieur à celui de 2019, mais reste tout de même dans un même ordre de grandeur.

Comme en 2019, une grande part des prestations est prévue en régie.

Les élections à venir et la réorganisation des compétences induisent quelques missions spécifiques en 2020 telles que la formation des élus, une réflexion sur l'élaboration d'un projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) ou encore un travail sur les données qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin versant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des 714,5 voix de :

- **retenir le programme d'actions tel qu'il est présenté,**
- **solliciter les subventions correspondantes,**
- **autoriser le Président de l'EPTB Vilaine à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes.**

**Pour Extrait Conforme
Le Président,**

Jean-François MARY